



HORIZON BELGIQUE 2030

**Vision pour un avenir
meilleur pour la Belgique**

Version 2.0 – décembre 2023



28 UN PAYS QUI EST UN FERVENT DÉFENSEUR DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE DE L'UE ET QUI EST UN CHAMPION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

L'économie belge est une des économies les plus ouvertes au monde. Elle est très connectée aux chaînes de valeur globalisées et elle dépend donc très fortement de ses échanges commerciaux, qu'il s'agisse des exportations ou des importations.

En 2022, plus de 94% de notre PIB découlaient de nos exportations. La majorité de ces exportations est destinée aux partenaires européens, mais plus de 20% sont destinés à des pays hors UE. Et l'internalisation des entreprises européennes (la part des exportations destinées à des pays hors UE) est en augmentation. De plus, une partie de nos exportations porte sur des produits semi-finis qui se retrouvent dans des produits finis assemblés dans d'autres pays, eux-mêmes exportés vers le client final (le phénomène des « exportations indirectes »).

Néanmoins, une partie de la classe politique et de l'opinion publique semble avoir perdu confiance dans les retombées positives de la politique commerciale menée par l'UE au nom des États membres, au travers notamment des Accords de libre-échange (FTA) conclus avec des pays tiers.

De plus, lorsque les Accords commerciaux sont d'application, nos entreprises n'en utilisent pas encore le plein potentiel.

En effet, pour diverses raisons, certaines entreprises ne font pas encore, ou pas assez, appel aux tarifs douaniers préférentiels pourtant prévus dans ces accords.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

La Belgique doit redevenir un fervent défenseur d'une politique commerciale de l'UE ambitieuse et moderne, tant dans son volet offensif que dans son volet défensif.

Notre pays doit avoir retrouvé foi dans les retombées positives - directes et indirectes - des Accords commerciaux négociés par la CE au nom des États membres.

Notre pays doit également améliorer la manière dont les différentes autorités compétentes suivent la politique commerciale de l'UE et communiquent sur ses retombées. Ceci afin que la Belgique soit un partenaire fiable dans la conclusion et la ratification des Accords commerciaux de l'UE.

Nos entreprises doivent être en mesure d'utiliser le plein potentiel des Accords commerciaux de l'UE (cf. notamment les tarifs préférentiels négociés avec nos partenaires).



94,2%

du PIB belge provenaient des EXPORTATIONS en 2022...

... dont **72%** destinés à des PAYS EUROPÉENS



1 EMPLOI SUR 5

est lié aux exportations belges et européennes en dehors de l'UE

844.000
TRAVAILLEURS

sont liés aux exportations belges et européennes en dehors de l'UE

Les exportations belges indirectes comptabilisent

240.000
EMPLOIS

75% DES JOBS

en Belgique liés au commerce international se situent dans le domaine des

SERVICES, DONT 2/3 DES TRAVAILLEURS

sont des employés ou ouvriers moyennement ou peu qualifiés

85% DE LA CROISSANCE MONDIALE AURA LIEU EN DEHORS DE L'UE D'ICI 2030



La Belgique doit redevenir un fervent défenseur d'une politique commerciale de l'UE ambitieuse et moderne, tant dans son volet offensif que dans son volet défensif.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Notre pays doit défendre à tous niveaux le concept de « free, fair and rules-based trade ».

SUR LE PLAN EXTERNE :

Le soutien à ce concept passe par un soutien à la relance et à la modernisation de l'OMC, en qualité de garante des règles du jeu internationales et de plateforme pour la poursuite de la libéralisation du commerce et de l'investissement international.

Notre pays doit également soutenir une politique commerciale ambitieuse et moderne, basée sur un volet offensif (améliorer l'accès aux marchés tiers pour nos biens et services) et sur un volet défensif (garantir la saine concurrence et le level-playing field avec nos partenaires commerciaux). Les Accords commerciaux (FTA) négociés par l'UE contribuent à ces objectifs. Et les chapitres de développement durable qu'ils comportent exercent un effet de levier en faveur de la durabilité dans les pays partenaires et de la saine concurrence. Néanmoins, il convient de rester réaliste et pragmatique quant à cet effet de levier, tenant notamment compte des limites juridiques de cet exercice et du fait que le « droit de réguler » s'applique aux deux parties.

Vu le fort degré d'ouverture de notre économie, la Belgique doit plaider pour que l'UE reste ouverte au commerce et à l'investissement international, et qu'elle ne tende pas à une forme de repli sur soi. Ceci sans naïveté quant à la défense de ses intérêts stratégiques et de sa sécurité. Dans le même ordre d'idées, la Belgique doit rester connectée aux chaînes de valeur globalisées, qu'il convient de diversifier. Dans le débat sur le concept de « Open Strategic Autonomy », tout rêve d'autarcie ou de relocalisation forcée d'activités industrielles dans l'UE est irréaliste.

AU PLAN INTERNE :

Avant et durant la phase de négociation d'Accords commerciaux (FTA), notre pays doit améliorer l'identification de nos intérêts offensifs et défensifs. Les enjeux et l'état des négociations doivent être davantage débattus au sein des divers gouvernements et parlements compétents.

Dans cette optique, il convient de systématiser les études d'impact sur les retombées directes et indirectes, pour notre pays, des FTA négociés par l'UE, et d'en communiquer largement les résultats.

Objectif : faciliter par la suite la signature et la ratification de ces Accords, dans le respect du partage des compétences entre l'UE et les États membres. Lorsque notre pays est compétent, la ratification d'un Accord commercial international doit avoir lieu dans les 2 ans, sous peine de porter atteinte à la crédibilité de notre pays et, partant, de l'UE.

Par la suite, notre pays doit améliorer le monitoring des effets directs et indirects de la mise en œuvre de ces Accords internationaux, et les autorités doivent améliorer la communication vers le grand public relative aux effets positifs de ces Accords pour notre pays.

Enfin, une réflexion doit être menée entre tous les acteurs publics et privés compétents, afin d'améliorer l'utilisation des Accords commerciaux par nos entreprises de toutes tailles. Il convient de comprendre les causes des sous-utilisations constatées et d'y apporter des solutions pratiques, dont notamment des efforts accrus de sensibilisation et de communication vers les entreprises.

29 UN PAYS QUI EST BON ÉLÈVE AU SEIN DU MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'UE ET QUI CONTRIBUE À L'APPROFONDIR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Le marché intérieur est crucial pour notre pays. 41,7% du PIB de la Belgique dépendent du commerce intra-européen de marchandises, ce qui nous place bien au-dessus de la moyenne européenne, qui est de 28,5%. Cela fait de notre pays l'une des économies les plus intégrées dans le marché intérieur de l'UE.

Néanmoins, nos entreprises y demeurent confrontées à de très nombreux obstacles en matière de libre circulation des biens, des personnes (et des travailleurs en particulier), des services ou des capitaux. Ils sont liés à la fragmentation persistante – voire en augmentation – du marché intérieur, dommageable aux activités transfrontalières et synonyme de charges administratives et de coûts divers.

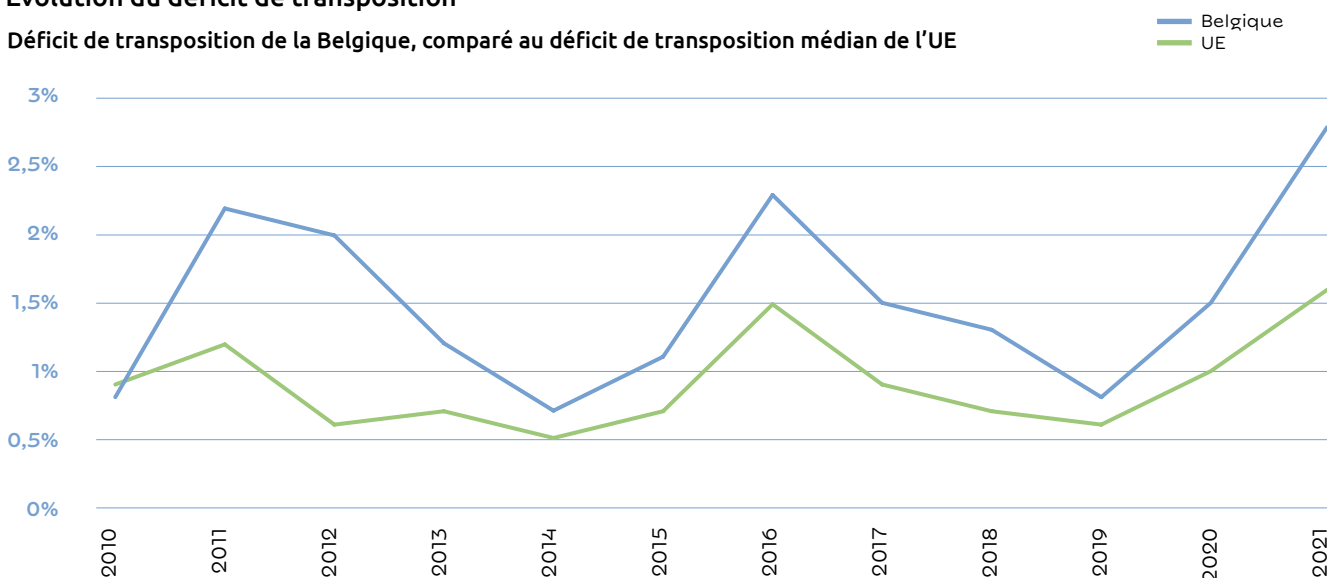
À cela s'ajoute un manque d'homogénéité dans le contrôle, dans les 27 États membres, de l'accès au marché européen pour des produits provenant de pays tiers ; ce qui peut être source de concurrence déloyale et de risques pour la santé et la sécurité.

De plus, nos entreprises sont confrontées à des difficultés au sein même du « marché intérieur belge », en raison de trois phénomènes qui les handicapent face à leurs concurrents européens :


- Il arrive encore trop souvent que les législateurs (niveau fédéral ou des entités fédérées) transposent les directives européennes en allant au-delà du prescrit européen (le phénomène de « gold-plating », qui se produit notamment dans des dossiers liés à la protection de l'environnement ou des consommateurs ou en matière sociale) ;
- Certains textes européens ne sont pas transposés en textes légaux ou mis en œuvre de manière homogène par l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents (par ex. en matière environnementale).
- Notre pays enregistre également un retard dans la transposition de certaines directives européennes, y compris en lien avec le marché intérieur. Le déficit de transposition de notre pays en 2021 était de 2,8%, soit une augmentation de 1,3% par rapport à l'année précédente. Ces retards peuvent priver nos entreprises des retombées positives découlant de la tentative d'harmonisation européenne.

Évolution du déficit de transposition

Déficit de transposition de la Belgique, comparé au déficit de transposition médian de l'UE



Source : European Single Market Scoreboard



Nos autorités doivent également tout faire pour que les représentants de notre pays ne doivent pas s'abstenir lors de débats ou votes au Conseil des ministres européen.

Ces facteurs combinés peuvent eux aussi générer des charges administratives, des retards ou des coûts divers.

Enfin, il arrive que la Belgique doive s'abstenir lors de débats au Conseil des ministres européen, par manque de consensus intra-belge. Cette situation impacte la capacité de notre pays à influencer sur la prise de décision au plan européen.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Il est essentiel que notre pays souscrive pleinement au double objectif d'approfondissement du marché intérieur et d'amélioration de son fonctionnement. Et ce au travers tant des positions que la Belgique défend dans les dossiers au plan européen, que des efforts menés au plan belge pour s'attaquer résolument aux difficultés mentionnées ci-dessous.

Cela jouera pleinement en faveur de notre pays. En effet, les études de la Commission européenne montrent non seulement que notre propre PIB chuterait de 18% si nous n'avions pas accès au marché unique, mais aussi que l'achèvement définitif du marché unique d'ici 2030 entraînerait un taux de croissance annuel de 9% du PIB de l'Union. Selon la Commission, une plus grande intégration et un fonctionnement plus efficace du marché unique pourraient apporter une croissance supplémentaire de 183 à 269 milliards d'euros par an pour les produits industriels et de 338 milliards d'euros pour les services. Au total, cela représenterait une augmentation de 12% du PIB de l'UE.

Vu la forte intégration de la Belgique au sein du marché intérieur, ces retombées positives escomptées bénéficieraient fortement à notre pays.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Afin de remédier à la fragmentation du marché intérieur, et de ne pas l'aggraver, l'ensemble des autorités du pays doivent s'engager à améliorer la transposition des directives européennes.

Cela implique de respecter tant les délais convenus au niveau de l'UE (éviter tout retard et résorber le retard historique) que l'esprit des textes (éviter tout phénomène de « gold-plating »).

De plus, il importe que nos diverses autorités se concertent davantage afin de garantir une transposition la plus homogène possible des textes européens à travers tout le pays.

La Belgique doit également éviter de prendre des initiatives unilatérales qui érigent de nouvelles barrières au sein du marché unique ; des solutions européennes doivent être privilégiées.

Nos autorités doivent également tout faire pour que les représentants de notre pays ne doivent pas s'abstenir lors de débats ou votes au Conseil des ministres européen. Car dans ce cas, ils ne sont pas en mesure d'y défendre les intérêts de notre pays et de nos entreprises. Pour cela, en cas de blocage intra-belge sur un dossier européen très important pour le pays, le dossier doit être abordé au Comité de concertation (réunissant le Premier ministre et les ministres-présidents des entités fédérées), ceci afin de débloquer la situation et de dégager un consensus qui sera porté au niveau européen.

Sur le fond des politiques européennes, notre pays doit défendre un agenda socio-économique et environnemental équilibré, qui stimule la croissance et l'innovation et favorise l'approfondissement et le bon fonctionnement du marché intérieur. Tout cela au bénéfice de la compétitivité de l'UE et de ses entreprises face à la concurrence internationale.

Horizon Belgique 2030 – Une publication
de la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Ouvrage collectif sous la direction d’Edward Roosens, chief economist de la FEB,
et d’Amélie Wuillaume, ex-conseiller adjoint du centre de compétence Entrepreneuriat numérique & innovant de la FEB

RÉDACTION FINALE

Hilde De Brandt, Véronique Gesché et Anne Michiels

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

ISBN : 9789075495867

Dépôt légal : D/2023/0140/10

Date de publication : mai 2022, version 2.0 décembre 2023

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Cette publication peut être lue en ligne sur www.feb.be > Publications



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.



Une Belgique
plus influente
en Europe

A large version of the 'BE EU' logo. The letters 'BE' are in a green-to-blue gradient, and 'EU' is in a solid light blue. To the left of 'BE' are three green stars, and to the left of 'EU' are three light blue stars.

VBO FEB

Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique





Une Belgique
plus influente
en Europe

EU

12 recommandations

UNE BELGIQUE PLUS INFLUENTE EN EUROPE

L'intégration économique européenne est le moteur de la croissance et de la prospérité de notre petite économie ouverte. Le bon fonctionnement du marché intérieur, notre marché européen commun au sein duquel doit prévaloir la libre circulation et le 'level playing field', est primordial pour les entreprises belges. Ce marché intérieur est devenu le principal débouché et fournisseur de nos entreprises.

L'Europe n'est donc plus depuis longtemps un concept abstrait et lointain pour les entrepreneurs. En outre, ils sont confrontés quotidiennement à des règles européennes ayant un impact majeur sur le fonctionnement de leurs entreprises. Et cela restera indubitablement le cas à l'avenir. C'est pourquoi il est plus que jamais essentiel pour la Belgique de défendre encore plus fermement ses intérêts au niveau européen.



Comment la Belgique peut-elle jouer le rôle d'acteur clé en Europe? 12 recommandations

Pour rendre notre pays plus influent dans le processus décisionnel européen, la FEB propose 12 recommandations concrètes. Ces recommandations ne portent donc pas sur le contenu de la politique européenne, mais plutôt sur les différentes étapes du processus décisionnel, tant au niveau belge qu'europpéen. Et ce, sans le compliquer ni le ralentir inutilement.

Principes de base à respecter

Outre ces 12 recommandations, la Belgique doit veiller à ce qu'un certain nombre de principes fondamentaux soient respectés dans le processus décisionnel :

- Une Union européenne plus efficace, qui n'intervient que lorsque cela a du sens et qui respecte pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité.
- Une application stricte des principes de 'meilleure réglementation' par toutes les institutions européennes afin de garantir des règles simples, de qualité et prévisibles. Ces règles doivent renforcer la compétitivité et maintenir un bon équilibre entre compétitivité et durabilité, en tenant compte de l'attitude de nos concurrents internationaux.
- Un processus décisionnel transparent. Cela signifie entre autres que l'utilisation et la portée des actes délégués doivent être mieux définies.

POUR DEVENIR PLUS INFLUENTE EN EUROPE, LA BELGIQUE DOIT...



1

réaliser une cartographie des intérêts belges défensifs et offensifs dans les dossiers européens

En identifiant mieux les intérêts belges, la Belgique peut **davantage faire valoir ses intérêts** lors de l'élaboration de l'agenda européen et les défendre avec plus de force lors du processus décisionnel.



2

ne pas prendre d'initiatives législatives au niveau national s'il existe une initiative européenne

En ne prenant pas d'initiatives législatives lorsqu'une initiative européenne est annoncée, on évite un ensemble de règles disparates, on renforce la **sécurité juridique** des entreprises et on garantit des conditions de concurrence équitables dans l'UE.



3

créer un 'outil d'analyse d'impact' belge qui calcule l'impact cumulatif des nouvelles propositions européennes sur la Belgique

En calculant l'impact cumulatif des nouvelles initiatives européennes sur l'économie belge, la Belgique peut adopter une **position plus éclairée et mieux étayée**. En outre, la Belgique doit oser aller à l'encontre de la proposition lorsque l'impact est négatif.



4

organiser systématiquement des consultations publiques autour des propositions législatives européennes

En interrogeant systématiquement en Belgique les différentes parties prenantes concernées, on renforce leur implication et les responsables politiques acquièrent une **meilleure compréhension des intérêts et des conséquences (in)directes** en jeu.



5

rendre l'élaboration de la position belge plus transparente et communiquer sur ses positions

Améliorer la transparence de la prise de position belge et communiquer les positions que notre pays adopte au Conseil permet d'améliorer la **justification** vis-à-vis des différentes parties prenantes.



6

définir systématiquement une position claire et la défendre au Conseil

Parfois, faute de consensus, la Belgique ne prend pas position, de sorte que les intérêts de notre pays ne peuvent pas être défendus au plan européen. Dès lors, en cas d'absence de position au niveau de la 'coordination DGE', le Comité de concertation doit trancher pour **éviter toute abstention**.

POUR DEVENIR PLUS INFLUENTE EN EUROPE, LA BELGIQUE DOIT...



7

promouvoir un réseau belge plus fort dans la 'EU bubble'

En renforçant la collaboration informelle, l'échange d'informations et la consultation entre la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE, les députés européens belges, les fonctionnaires belges de l'UE et les Belges actifs dans les affaires européennes, **notre expertise et notre influence augmenteront.**



8

mettre en place une concertation structurelle au niveau politique avec des pays partageant les mêmes positions

En partageant avant chaque réunion du Conseil nos points de vue avec des pays partageant potentiellement les mêmes positions et en essayant de forger des coalitions avec eux, la Belgique trouvera **davantage de soutien pour ses positions** et sera en mesure de mieux faire valoir ses intérêts au niveau européen. Une concertation systématique entre, par exemple, les pays du Benelux semble appropriée.



9

dans chaque parlement du pays, mieux suivre systématiquement les politiques européennes

En suivant de plus près les politiques européennes dans tous les parlements, les parlementaires développeront une **connaissance et un réflexe européens plus forts**. Cela favorisera, entre autres, la prise de position, le contrôle de la subsidiarité, le dialogue politique, la ratification éventuelle de traités internationaux et la transposition des directives européennes.



10

améliorer la transposition des directives européennes

En transposant les directives européennes dans les délais et dans l'esprit du texte – donc sans faire de 'goldplating' – on garantit un **'level playing field' européen** et on évite des règles plus strictes ou des charges administratives plus lourdes en Belgique que dans les autres États membres de l'UE, car cela affaiblit notre compétitivité.



11

assurer une transposition homogène des directives européennes dans les différentes régions

En appliquant les directives européennes de manière homogène dans chaque région du pays, on garantit un **'level playing field' intra-belge** et on évite des règles et des obligations administratives différentes pour les entreprises actives dans différentes régions.



12

évaluer périodiquement la législation existante et calculer les charges correspondantes

En évaluant la législation européenne existante, et en particulier la réalisation des objectifs fixés et les coûts correspondants pour les entreprises, la Belgique s'assure que, lors de toute révision, l'on vise une **efficacité accrue** au moindre coût possible.

LA FEB

+50.000

petites, moyennes et
grandes entreprises



75%

de l'emploi dans le
secteur privé

2/3
de la valeur
ajoutée



80%

des exportations

3 Régions

Boussole par excellence pour
les entreprises en Belgique



BUSINESSEUROPE



La FEB est le
membre belge de
BusinessEurope

FÉDÉRATIONS SECTORIELLES MEMBRES DE LA FEB

Près de 50 fédérations sectorielles faisant autorité sont membres de la FEB et représentent plus de 75% de l'activité économique dans notre pays.

MEMBRES EFFECTIFS



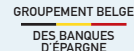
GROUPEMENT
DES SABLIERES



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES ENTREPRISES DE GARDIENNAGE ASBL
BEROEPSVERENIGING
VAN BEWAKINGSONDERNEMINGEN VZW



MEMBRES ADHÉRENTS



VBO FEB

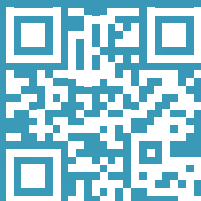
Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une cinquantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.



Une Belgique
plus influente
en Europe



WWW.VBO-FEB.BE